

DEPARTEMENT DU NORD

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
du Conseil Municipal de la Commune de
LEZENNES**

**Arrondissement
de LILLE**

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LEZENNES s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Didier DUFOUR, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

**Objet : Règlement de Fonctionnement Crèche les Lutins
d'Isidore 2025-Modification**

**Date de convocation :
Le 31 janvier 2025**

Présents :

Didier DUFOUR – Frédérique DESCAMPS – Fabien DECOURSELLE – Lucienne LAVOISIER – Jean SAGETTE – Sylvie BLONDEL – Pierre BRUERE – Marie-France LAIGNEZ – Marc GODEFROY – Carole PETIT – Henri MOREL – Véronique PAUWELS – Rizlène HENNACH – Sandrine DEPLECHIN – Ludovic CHRETIEN – Farid FARAJI – Marie-Laure LECHAT – Cyril MIRABAUD – Alexis DUCHESNE

Absents excusés :

Michael DESEURE donne pouvoir à Henri MOREL
Cathy DONDEYNE donne pouvoir à Alexis DUCHESNE
Franck LACMANS donne pouvoir à Farid FARAJI
Christiane WALAS donne pouvoir à Carole PETIT

**Nombre de Conseillers
en exercice : 23**

Absents :

**Nombre de Conseillers
Présents : 19**

**Nombre de Conseillers
Votants : 23**

Pour : 23

Contre : 00

Abstention : 00

Secrétaire de séance : Sandrine DEPLECHIN

Monsieur Fabien DECOURSELLE, Adjoint à l'éducation, l'enfance, la jeunesse et la prévention rappelle au Conseil que la chargée de coopération communale, la direction de la crèche municipale les Lutins d'Isidore ont collaboré avec les services de la CAF afin de répondre aux conditions de renouvellement de la convention d'objectif et de financement de la structure municipale.

Afin de répondre aux conditions de renouvellement de la convention de versement de la prestation de service unique (PSU) des modifications du règlement de la crèche Multi Accueil sont nécessaires :

- Le multi-accueil devient crèche dans sa dénomination auprès de la CAF et de la PMI
- Une tolérance de 10 minutes est appliquée par la structure pour les heures d'arrivée et de départ des familles
- Les modalités d'accueil notamment pour le public en insertion sont précisées : Les demandes d'accueil pourront se faire le jour même afin de se rendre à un rendez-vous administratif ou entretien d'embauche
- Ajout d'une journée type
- Précision sur l'accueil des enfants avec des besoins spécifiques : Les locaux de la structure sont habilités pour recevoir des personnes à mobilité réduite. Le pôle ressource handicap de la CAF peut intervenir auprès des professionnels de la crèche pour apporter des conseils.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de M. Decourselle :

- Valide les modifications proposées du règlement de la crèche Les Lutins d'Isidore
- Adopte le règlement modifié crèche Les Lutins d'Isidore
- Autorise sa signature par M. le Maire et son entrée en vigueur par le caractère exécutoire de la présente délibération

Le règlement modifié sera annexé à la convention d'objectif et de financement de la crèche pour la période 2025-2026.

-----Adoptée à l'unanimité des votants -----

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme.



Le Maire,

Didier DUFOUR

Date d'envoi en Préfecture du Nord : 07 FEV. 2025

Date de réception en Préfecture du Nord :

Date de publication : 07 FEV. 2025